AEF Dépêche n°560911 - Dijon, le 02/05/2017 10:08:00
- Formation professionnelle -

Compte : rdufour (119639) - 79.93.20.146 - www.aef.info
Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Le CFA sanitaire et social en Bourgogne doit encore convaincre les employeurs (Isabelle Pitoiset, directrice)

Par Alexandra Caccivio

En Bourgogne, le dernier des CFA à avoir vu le jour est celui préparant aux métiers du sanitaire, social et médico-social, créé en 2013, compte 48 apprentis. "Cette voie de formation est trop peu connue des employeurs", à l'inverse du contrat de professionnalisation, entré dans les habitudes, constate Isabelle Pitoiset. La directrice du CFA détaille à AEF, à l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux locaux en mars 2017, la manière dont elle voit son action pour développer l'apprentissage. Elle est notamment impliquée, via la FNAPSS, dans la réécriture du référentiel des diplômes du social de niveau III qui doivent être adaptés pour intégrer les spécificités de l'alternance. Isabelle Pitoiset exprime par ailleurs des interrogations quant à l'avenir des formations dans une grande région où l'organisation n'a rien à avoir entre l'ex-Bourgogne et l'ex-Franche-Comté.

AEF : D'ici à 2018, le CFA des métiers du sanitaire, social et médico-social de Bourgogne ouvre une sixième formation (masseur-kinésithérapeute) dans le cadre d'une expérimentation. En quoi consiste-t-elle et quel en est l'enjeu ?

Isabelle Pitoiset : C'est une vraie bonne nouvelle. Cela va permettre à des jeunes d'accéder à une expérience en établissement, au sein d'équipes pluridisciplinaires, avec une patientèle stable et des pathologies lourdes à traiter. Pour les établissements, c'est une opportunité de pallier la pénurie de personnel, l'essentiel des kinés optant pour l'exercice libéral. On peut penser qu'une fois formés, les jeunes professionnels resteront au moins à mi-temps dans l'établissement qui a contribué à leur formation.

L'originalité de l'expérimentation, en Bourgogne, c'est que l'apprentissage sera financé par l'Opca Unifaf – et non pas par l'établissement employeur (en tout cas, pour ceux qui

sont dans la branche). Dans les autres régions qui expérimentent l'apprentissage pour le métier de kinésithérapeute, c'est l'employeur qui finance. C'est parfois un frein.

AEF : Cette année, le CFA compte 48 apprentis, qui préparent l'un des cinq métiers que vous proposez en alternance (moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants, éducateur technique spécialisé, aide-soignant). Cela reste modeste. Comment l'expliquez-vous ?

Isabelle Pitoiset : C'est peu, c'est vrai, parce que cette voie de formation est trop peu connue des employeurs, notamment des établissements de soin (c'est moins vrai dans les établissements médico-sociaux). Ils craignent que cela soit plus compliqué que le contrat de professionnalisation, qu'ils connaissent bien, alors même que nous réalisons pour eux toutes les démarches administratives.

Sur les 88 jeunes inscrits en première année à l'IRTESS, pour préparer le diplôme d'éducateur spécialisé, il n'y a que 5 apprentis alors que, sur les 88, 35 sont venus vers nous parce qu'ils cherchaient un contrat d'apprentissage ! Un autre exemple : nous avons ouvert la formation d'aide-soignant en septembre dernier et nous n'avons que 8 AS sur trois sites. C'est très peu pour une profession pourtant en tension !

© *DR*Il faut que nous communiquions davantage sur cette voie de formation qui correspond exactement aux besoins des jeunes. Les aides-soignants, pour rester sur cet exemple, sont des jeunes qui viennent des bacs pros Sapat et ASSP. Ils ont validé une partie du référentiel et peuvent donc bénéficier d'un parcours allégé, pour valider le diplôme avec neuf semaines de cours seulement et 12 semaines de stage. C'est bien sauf que, à 18 ans, ils sont très jeunes et peu reconnus, de ce fait, sur le marché du travail.

Le contrat d'apprentissage, sur un an, leur permet d'acquérir l'expérience qui leur manque. Sur le papier, la formule a tout pour répondre aux besoins des employeurs, j'en suis convaincue. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ouvrons à la rentrée prochaine une formation d'aide-soignant, par la voie de l'apprentissage, à Chalon-sur-Saône – en partenariat avec le lycée privé du Devoir.

AEF : Sur le plan national, les autres CFA ont plus ou moins les mêmes difficultés pour développer l'apprentissage dans les métiers du sanitaire, du social et du médico-social. Quelles sont les actions menées en commun pour y remédier ?

Isabelle Pitoiset : La FNAPSS (Fédération nationale pour l'apprentissage aux professions sanitaires et sociales), qui compte 15 CFA membres (dont le nôtre), travaille auprès des élus pour essayer de faire avancer l'apprentissage. Le président de la FNAPSS a publié une lettre ouverte pour les candidats à la présidence de la République, avec des propositions concrètes (lire sur AEF).

Nous sommes également associés au travail de ré-ingénierie des diplômes de niveau III en cours dans les métiers du social au ministère des Affaires sociales. Nous sommes dans les commissions professionnelles consultatives. Ce travail doit être bouclé pour la rentrée 2018. Les diplômes vont fortement évoluer. Nous avions évoqué, au départ, l'idée d'un socle commun de connaissances sur tous les métiers de niveau III.

L'avantage, c'est que les passerelles seraient plus faciles pour passer d'un métier à l'autre (assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur...). Aujourd'hui, l'enjeu semble être de passer ces diplômes en niveau II, ce qui demande de revoir les compétences attendues.

Ce que dit l'accord national

Si les entreprises du secteur ne sont pas, très majoritairement, assujetties à la TA, "considérant les enjeux liés à la formation des jeunes, à leur insertion professionnelle et aux besoins de formation dans la branche, les signataires prennent la décision politique de mettre en place un développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage", indique l'accord sur la formation professionnelle dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif du 7 mai 2015. Cet effort prend notamment "la forme d'une affectation d'une partie des ressources de la professionnalisation au financement de l'apprentissage afin de pallier l'absence de taxe d'apprentissage". Les partenaires sociaux indiquent même que, "lorsque des places sont disponibles en apprentissage sur les métiers prioritaires définis au niveau régional, et à défaut au niveau national, l'Opca ne peut financer de contrats de professionnalisation".

La FNAPSS souhaite que l'apprentissage en profite pour que, dans le nouveau référentiel, l'apprentissage soit envisagé comme une des voies possibles – une voie de formation en entreprise. Quelles compétences seront demain évaluées par le maître d'apprentissage ? Quelles articulations entre les enseignements suivis en institut et ceux du terrain ? Cela demande d'adapter le référentiel mais nous espérons que ce travail permettra de développer l'apprentissage dans des métiers, comme assistant social, où il n'est pas du tout entré dans les usages.

AEF : Le CFA va-t-il changer de périmètre avec la création de la grande région Bourgogne Franche-Comté ?

Isabelle Pitoiset : La Franche-Comté n'avait pas de CFA sanitaire et social. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas d'apprentissage dans le secteur. Le CFA académique de Besançon, en particulier, propose l'apprentissage pour les aides-soignants depuis de nombreuses années. Mais, entre notre CFA (de création récente) et la situation en Franche-Comté, on comprend pourquoi la Bourgogne Franche-Comté a tellement de retard en matière d'apprentissage. Nous sommes très en deçà de régions comme l'Île-de-France où, grâce à la communication conduite par les CFA, l'apprentissage s'est fortement développé.

Nous attendons aujourd'hui les directives régionales pour nous harmoniser et travailler ensemble. Nous devrions avoir une couverture régionale, si tout va bien, au 1er janvier 2019. Après, nous ne savons pas, à ce stade, ce que la région voudra faire mais, a priori, les formations sanitaires et sociales font partie des politiques régionales qu'il faudra harmoniser. Or, la situation, en ce qui concerne le secteur sanitaire, est très différente, entre l'ex-Bourgogne et l'ex-Franche-Comté. Par exemple, il y a 22 sites pour les formations paramédicales en Bourgogne, alors qu'en Franche-Comté il n'y en a que 3.

Personnellement, j'estime que le modèle bourguignon est une grande chance, parce que, sur ces formations de niveau 5, on sait très bien qu'une jeune fille à Tonnerre ne va

pas aller faire ses études à Dijon où, avec 600 euros par mois en apprentissage, elle ne peut pas se payer de logement.

De plus, ce maillage permet de répondre aux besoins des employeurs, qui ont plus de chances de voir les gens formés rester sur le territoire.